

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 14 (1893)
Heft: 5

Artikel: Bulletin mensuel : (1er mai 1893)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (*1^{er} Mai 1893*¹).

A l'appel adressé par la presse en faveur des **victimes de la famine en Algérie**, il a été répondu de la mère patrie et de la colonie. Les secours ont été organisés, et un comité de répartition a été constitué, composé des maires de plusieurs communes, de représentants des indigènes, des conseillers généraux, des délégués de la presse, du Président de la Chambre du Commerce d'Alger et d'un conseiller de gouvernement. Aucun envoi ni aucune distribution ne sont faits en argent ; sur les fonds mis à sa disposition, le Comité achète des grains et des vêtements, la distribution en est faite régulièrement dans les douars respectifs des victimes de la famine, pour éviter l'accumulation de ces malheureux sur un seul point, et prévenir le retour d'une épidémie de typhus comme en 1867. Des démarches ont été faites auprès des pouvoirs publics pour que ceux-ci mettent, aussitôt que possible, des secours en nature, par exemple, des biscuits de troupe à la disposition du Comité de répartition. Bien que celui-ci soit organisé en vue de secourir les indigènes qui meurent de faim, il a été décidé que toutes les victimes de la faim, sans aucune distinction, seront secourues. Le Comité de la presse d'Alger a fait appel à la générosité des indigènes fortunés en même temps qu'à celle des Français.

L'explorateur **Gaston Méry**, dont le succès dans sa mission auprès des **Touareg Azdjer** était signalé dans notre dernier numéro, est arrivé à Paris samedi 15 avril, et a été reçu à la gare d'Orléans par un grand nombre de personnes venues pour lui témoigner leur sympathie. En attendant qu'il nous donne le récit de son séjour chez les Touareg, nous pouvons enregistrer comme résultat géographique de son voyage, que tandis que la mission Flatters avait passé par El Biodh, M. Méry a suivi le lit de l'Igharghar qu'il a remonté de Belheiram à Temassinin. C'était la première fois qu'un Européen foulait ce sol : aussi les renseignements précis qu'il rapporte ont-ils une grande valeur. Le capitaine Bernard, qui accompagnait la première mission Flatters, parle bien, il est vrai, de cette vallée de l'Igharghar ; mais il ne l'a vue que de loin et n'a pu s'en faire qu'une idée approximative. Nous savons maintenant que la

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

route est libre de sables et que le profil de l'ouest présente un fond absolument plat. Du coup tombe la croyance de dunes énormes entrecoupant le lit du fleuve, et, en revanche, la trouée de l'Erg oriental apparaît comme sûrement praticable. Par exemple, il a fallu à l'explorateur une énergie et une endurance exceptionnelles pour effectuer ce trajet, où, durant douze jours, il n'a pu se ravitailler en eau et a dû vivre sur ses réserves. D'après les indices recueillis, la nappe souterraine existe; il n'y aurait qu'à la mettre à jour. Comme tous les explorateurs qui sont venus à bout des obstacles, M. Méry est plein de confiance dans l'avenir. Il envisage comme des plus réalisables la question de la pénétration soudanienne par cette région du Sahara. Même en faisant la part large à l'enthousiasme, on doit reconnaître que l'explorateur appuie son dire de raisons de haute valeur et qui méritent que l'on s'y arrête sérieusement en vue du parti à en tirer. Une entente avec les Azdjer, se répercutant sur les Keloui, donnerait l'accès de l'Air, cette dernière étape avant d'arriver au Soudan central.

D'après le correspondant de Vienne de l'*Indépendance belge*, le lieutenant de cavalerie Féodor de Zubowitch qui, il y a une quinzaine d'années, a fait le voyage de Vienne à Paris sur le même cheval, a formé le projet d'aller délivrer les **prisonniers européens** qui sont encore retenus par le **Mahdi** et dont le P. Ohrwalder, missionnaire autrichien, échappé par miracle à cette captivité, a décrit naguère les tourments d'une façon saisissante. M. de Zubowitch a déjà parcouru, il y a quelques années, l'Égypte et même une partie du Kordofan, et c'est au cours de cette expédition, qui peut être considérée comme une reconnaissance, qu'il semble avoir mûri le plan dont il tient à garder le secret en ce qui concerne les détails de l'exécution. Pourtant, dès que les intentions de l'intrépide cavalier ont été connues, il a reçu de toutes parts des offres de concours. S'il voulait, il pourrait marcher contre le Mahdi à la tête d'une légion de volontaires; mais il a déclaré que son projet reposait sur l'aide d'une douzaine d'individus de choix, car pour venir à bout ouvertement du Mahdi et lui arracher de force ses prisonniers, il faudrait lever une armée que M. de Zubowitch estime devoir évaluer à 200,000 hommes. Quant aux offres de souscription, etc., M. de Zubowitch les repousse également, en déclarant qu'il fera seul les frais de l'expédition. Il ne peut toutefois entreprendre cette tentative avec des chances de succès, que s'il obtient l'appui moral et politique du gouvernement austro-hongrois d'abord, et ensuite du cabinet anglais. Lui donnera-t-on satisfaction à Vienne et à Londres? Nous le saurons seulement dans quelque temps.

Le *Journal Officiel* de Lisbonne publie un décret autorisant le gouvernement à concéder à deux ingénieurs portugais un **chemin de fer allant de Quilimane à la rive gauche du Chiré**, avec un embranchement, qui le reliera à Mopeia sur la rive gauche du Zambèze. Au décret est joint un contrat de concession, portant que la voie aura un mètre de largeur, qu'elle sera établie avec des rails d'acier. La concession est faite pour une durée de 99 ans, durant laquelle le gouvernement s'engage à ne pas concéder d'autre chemin de fer concurrent dans le district de Quilimane et au nord du Zambèze, dans une étendue de 100 kilomètres de chaque côté de la ligne. L'État cède aux concessionnaires les terrains occupés par la ligne, ainsi que la moitié des terrains latéraux dans une zone de 2,000 mètres de chaque côté de la voie et, en outre, cent mille hectares de terrain dans le district de Quilimane pour des exploitations agricoles ou minières. Les concessionnaires reçoivent un pourcentage variable du droit de transit de 3 %, établi par le traité anglo-portugais du 31 janvier 1891, sur les marchandises traversant le district de Quilimane, et l'exploitation d'un domaine de l'État, à déterminer d'un commun accord et autant que possible sur le parcours de la voie ferrée. Enfin l'État accorde l'exemption du droit d'importation pendant 7 ans, pour tous matériaux nécessaires à la construction et à l'exploitation de la ligne et de ses embranchements. Le chemin de fer devra être construit dans les trois années de la constitution de la Société anonyme, que les concessionnaires seront tenus de former dans 18 mois à partir de la date de la concession. Le siège de la Société sera à Lisbonne et ses statuts devront être approuvés par le gouvernement. D'après les journaux de Lisbonne, c'est le capitaine Cameron qui, avec un groupe financier portugais, est à la tête de l'entreprise à laquelle la concession est destinée.

Lors de la dernière assemblée générale des actionnaires de la **South Africa Company**, l'administration a annoncé aux actionnaires que l'espoir de recevoir un dividende devait être ajourné à l'année prochaine. Les travaux de la voie ferrée de Vrybourg à Mafeking allaient commencer. Le télégraphe fonctionne jusqu'à Fort-Salisbury à 1351 kilom. de Mafeking. Une administration communale a été établie à Fort-Salisbury, ainsi qu'à Victoria et à Oumtali. Une banque y fonctionne, un journal s'y publie, des commerçants s'y sont établis. Le Ma-Shonaland a adhéré à l'union postale universelle. Des plantations de café ont réussi au N. du Zambèze. Quant aux conditions auxquelles les émigrants doivent se soumettre, les voici : 1° payer une rente annuelle de 75 fr. pour chaque

partie de 3000 acres et de 5 fr. pour chaque 200 acres en sus; 2° réserver à la Compagnie toutes les pierres produisant les minerais et huiles minérales; 3° réserver à la Compagnie le droit de tracer des routes, des voies ferrées, des télégraphes au travers des propriétés moyennant indemnités; 4° faire occuper leur concession de terre dans l'espace de cinq mois. Quarante fermes sont déjà établies. Les principales productions sont : le coton, le tabac, le café, le nitrate, la potasse, le plomb, le cuivre, l'argent, l'or, le fer, le platine, la chaux. Le climat est sain et la terre fertile.

Les *Mittheilungen aus den deutschen Schutzgebieten* publient un document géographique important : la carte de la région voisine de la frontière anglo-allemande dans le **Sud-Ouest africain**. Cette carte, due au D^r Kiepert est à l'échelle de 1/200,000; elle donne le résultat des explorations dans toute la région voisine de la frontière et particulièrement sur le territoire britannique, dans le Kalahari et dans la région du lac Ngami. Cette nouvelle carte repose essentiellement sur les travaux du capitaine von François, sur ceux du docteur Fleck, qui a voyagé en 1891 et en 1892 dans le Kalahari. Les observations du capitaine von François ont reporté de 0°40' vers l'ouest le cours du Molopo; il en résulte que Rietfontein, au lieu d'être à 20' à l'est de la frontière qui est tracée, comme on sait, par le 20° long. E. Gr., est à 20' à l'Ouest, et par conséquent sur le territoire allemand.

Par un télégramme daté de Libreville, et reçu par M. Delcassé, Sous-Secrétaire d'État des Colonies, le lieutenant gouverneur du **Congo français** fait savoir qu'il a reçu simultanément plusieurs courriers de M. de Brazza.

Un premier rapport du commissaire général, en date de Bania, 25 septembre, indique que des mesures ont été prises pour créer une organisation stable dans le bassin supérieur de la Sangha et pour assurer les relations avec les Foulbé.

Un deuxième rapport, en date de Bania, 5 décembre, confirme les renseignements précédents; le commissaire général a remonté la Mambéré en compagnie de Sergui M'Fada, envoyé du chef Abbou, sur le vapeur *Courbet* conduit par l'administrateur Gentil, jusqu'au village de Bouboua, 5° latitude Nord, 13° longitude Est; puis il est revenu à Bania.

Un autre rapport, en date du 12 janvier, campement Nédissa, dit que des mesures ont été prises pour assurer le rapatriement de Sergui M'Fada, qui a dû être accompagné de M. Ponel chargé de remercier le chef musulman; des troubles légers, fomentés par une tribu hostile aux Foulbé, ont heureusement pu être réprimés.

Enfin, une quatrième lettre du commissaire général, en date du 13 janvier, dit que, d'après des bruits parvenus à Gaza, M. Mizon, arrivé à Yola, serait parti avec le sultan Zoubir dans la direction du Nord-Est.

A ces renseignements sommaires, la *Politique coloniale* a pu en ajouter de détaillés reçus de son correspondant de Libreville, très bien informé sur l'œuvre de M. Brazza dans la Sangha. Le commissaire général s'était mis en rapport avec un chef musulman important qui, d'après les renseignements recueillis, commandait sur un vaste territoire au nord-ouest de Bania. Son nom était Abbou ben Aïssa. C'est par l'intermédiaire d'un Sénégalais de son escorte, le marabout lettré Niahin Nieng, que M. de Brazza était entré en relations de correspondance avec lui; attendant une réponse à sa lettre, le commissaire général se mit en route au milieu de juillet dernier pour se rendre à Gaza, où M. Gouzou avait déjà établi un poste avancé; il quitta Bania accompagné de MM. Bloum et Fredon et d'une petite escorte. Mais arrivé à moitié chemin, il rencontra M. Gouzou qui venait à sa rencontre en toute hâte pour lui présenter l'envoyé spécial que le grand chef Abbou avait chargé d'apporter la réponse à la lettre de M. de Brazza. Cet ambassadeur était Serki M'Fada et l'on apprit par lui que son chef n'était autre que le sultan de N'Gaoundéré, centre important de l'Adamaoua, placé sous la dépendance plus ou moins effective de Zoubir, sultan de Yola.

Les lettres dont le Serki M'Fada était porteur, témoignaient des sentiments favorables avec lesquels son maître avait accueilli les ouvertures de M. de Brazza. La rencontre de M. de Brazza et de l'envoyé du sultan de N'Gaoundéré qu'accompagnait M. Gouzou, chef du poste de Gaza, se fit chez le chef Ngouachoba depuis longtemps l'allié de la France.

En raison de cette rencontre, M. de Brazza ne crut pas devoir pousser jusqu'à Gaza, comme il en avait l'intention, et avant de rentrer au poste de Bania, il prit des mesures pour réprimer certaines tribus qui avaient autrefois trempé dans l'attaque de la mission Fourneau et qui depuis avaient arrêté plusieurs courriers français isolés. Cette opération de police une fois terminée, il rentra à Bania où il arriva fin août.

Là, M. de Brazza s'occupa des moyens propres à assurer l'extension française pacifique au nord et à asseoir l'influence de la France sur les pays situés entre Bania, Gaza et N'Gaoundéré. A cet effet, il convoqua à une grande réunion, en présence de l'envoyé spécial du sultan, tous les chefs de la région qui répondirent à son appel: il leur expliqua quel est le but de la France, en s'établissant au milieu de populations qui n'ont eu jusqu'ici aucun rapport avec les Européens.

De plus, M. de Brazza, voulant montrer que l'intention de la France était bien de prendre pied dans la contrée, s'occupa d'assurer les communications par terre entre Gaza et Bania, et par eau avec les territoires de la Haute-Mambéré. A cet effet, la construction d'une route a été aussitôt commencée, et d'autre part des travaux ont été entrepris pour permettre au vapeur *Courbet*, mouillé au pied des rapides de Bania, de contourner ce barrage infranchissable et de flotter sur le bief supérieur de la rivière qui est navigable. On a fait pour cette dernière opération des travaux considérables qui ont duré plus d'un mois; il s'agissait en effet de faire pour le *Courbet* une voie de terre sur une longueur d'un demi-kilomètre; le vapeur a été préalablement déchargé pour être plus facilement traîné; et ce n'a pas été sans beaucoup de difficultés qu'on a pu le remettre à flot au-dessus des rapides. Néanmoins l'opération a pleinement réussi, et le 22 octobre le bateau tout pavoisé flottait sur le bief supérieur, au grand étonnement des indigènes.

C'est sous le commandement de M. de Brazza que le *Courbet* a fait sa première exploration du cours de la rivière; l'administrateur Gentil, ainsi que MM. Predon, Ponel et Decressac-Villagrand l'accompagnaient; le voyage a duré plusieurs jours et s'est effectué sans encombre; les populations riveraines accouraient pour voir le vapeur et ont conclu avec la France des traités de protectorat. Arrivé à Bouboua, la navigation n'était plus possible; on se trouvait en présence de rapides dangereux. Le bateau dut s'arrêter par 5° 07' 30" de latitude Nord et 13° 28' 30" de longitude Est de Paris. Là on apprit qu'au-dessus de ces rapides, la rivière avait un nouveau bief navigable s'étendant jusque vers le 6° degré. Le bief de Bania et le bief de Bouboua sont ouverts à la navigation pendant trois mois de l'année, août, septembre et octobre. Le *Courbet* rentra ensuite à Bania, d'où il repartit quelque temps après pour une nouvelle exploration de la rivière qui fut dirigée cette fois par l'administrateur Gentil, enseigne de vaisseau de réserve.

Après avoir conservé près de lui le Serki M'Fada, M. de Brazza s'est préoccupé de lui faciliter les moyens de rentrer auprès de son maître le sultan de N'Gaoundéré: il a organisé à cet effet une petite mission dont la direction a été confiée à M. Ponel, chef d'exploration, qui a déjà fait plusieurs reconnaissances du pays autour de Bania. M. Ponel est chargé d'accompagner le Serki M'Fada et d'entrer, au nom de M. de Brazza, en rapports directs avec le sultan de N'Gaoundéré. Il est accompagné d'une escorte de cinq Sénégalais. Parti dans les premiers jours de 1893, M. Ponel devait arriver à N'Gaoundéré dans le courant de février et de là,

après y avoir accompli la mission spéciale dont il était chargé auprès du sultan, gagner Yola, la capitale de l'Adamaoua.

Voici comment le correspondant de Libreville, apprécie les résultats actuels de l'œuvre de M. de Brazza : « grâce aux mesures qu'il a prises, le protectorat et l'influence de la France sont établis sans conteste sur tous les territoires au nord du Kadeï au Massiépa et sur toute la rive droite du Lekela ou Mamberé. Notre pavillon flotte dans tous les centres importants du pays; les musulmans nous ont accueillis avec faveur, avec sympathie, grâce aux bonnes relations que nous avons su nous créer auprès d'eux dès le début; nous régnons dans un pays où les chefs sont souvent divisés et en guerre entre eux; chacun s'efforce de se concilier notre faveur par crainte du voisin. Nous avons un poste à Gaza, avec un Français, M. Gouzou, et 15 à 20 Sénégalais; peut-être y en a-t-il un à l'heure qu'il est à N'Gaoundéré.

Le sous-secrétariat des colonies a reçu de **M. Maistre** le télégramme suivant :

« Brass (bouche du Niger), 25 mars.

« J'arrive à *Akassa* en parfaite santé. Nous avons traversé pacifiquement le sud du Baghirmi, reliant ainsi à l'Oubanghi l'itinéraire de Nachtigal. Après avoir conclu des traités sur le Chari et sur le Logone nous avons gagné l'Adamaoua par une route inexplorée, au prix de nombreuses difficultés et en livrant des combats où nous avons eu plusieurs blessés. »

Nos lecteurs se rappellent que la mission Maistre a été organisée par le comité de l'Afrique française pour reprendre la suite des explorations de Crampel et de Dybowski. Ce dernier, après sa course rapide sur l'itinéraire Crampel, était revenu établir une station sur la Kémo, affluent septentrional de l'Oubanghi. C'est de ce poste que M. Maistre est parti au commencement de juillet dernier avec ses compagnons. Tous sont arrivés dans le Bas-Niger après avoir pendant huit mois parcouru les régions qui s'étendent entre le lac Tchad et le bassin du Congo. Ils ont donc exploré de 400 à 450 kilomètres de pays inconnus. M. Maistre a parfait ainsi l'œuvre entreprise par le lieutenant de vaisseau Mizon et par M. de Brazza. M. Maistre a suivi en sens inverse, à plus de 300 kilom. à l'Est, la même direction que M. Mizon. Celui-ci est allé des bouches du Niger au Congo par l'Adamaoua et la Sangha; Maistre est allé, lui, du Congo aux bouches du Niger par l'Oubanghi, le Baghirmi et l'Adamaoua. Ce voyage n'honore pas seulement celui qui l'a vaillamment accompli et ses compagnons de route qu'il ramène sains et saufs; il fait aussi le plus

grand honneur à ceux qui l'ont conçu, à M. Harry Alis qui l'a préparé et organisé, au Comité de l'Afrique française qui en a fait les frais, à M. Etienne, alors sous-secrétaire d'État, qui s'y est largement associé et par une importante subvention et par le concours qu'il a prescrit à l'administration du Congo français de prêter à M. Maistre. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Le conflit entre la **Royal Niger Company** et les négociants de Liverpool, représentés par la Chambre de commerce de cette ville, s'accroît de jour en jour. C'est en 1882, on se le rappelle, qu'une charte fut accordée au groupe de personnages puissants qui constituèrent la Compagnie du Niger; elle leur conférait des pouvoirs presque absolus sur tout le bassin de ce fleuve. Dès ce moment, les Chambres de commerce de Liverpool, de Manchester, etc., et en général la plupart des négociants intéressés dans le commerce du Niger, ne cessèrent de harceler de leurs protestations le gouvernement britannique, qui se décida, il y a deux ans, à nommer un consul général pour les Rivières d'Huile, sir Claude Macdonald. On ne tarda pas à éprouver les bons effets de l'administration de ce fonctionnaire : le commerce prit un essor important, les relations avec les indigènes devinrent très amicales; sous le rapport même du confort matériel, la situation des colons s'améliora notablement. Tout au contraire, dans les territoires placés sous la juridiction de la Royal Niger Company, les commerçants se trouvent en face d'une concurrence contre laquelle il leur est presque impossible de lutter et d'un mauvais vouloir proportionné. De plus, ils sont obligés de payer des impôts considérables. Leur patience s'est lassée. Ils ont chargé le président de la section africaine de la Chambre de commerce de Liverpool et le secrétaire de cette Chambre de les représenter, et ces deux délégués ont transmis aux directeurs de la Royal Niger Company et au gouvernement les plaintes et les requêtes de leurs commettants. Ces requêtes peuvent se résumer ainsi : 1° Qu'un commissaire impérial soit nommé dans les territoires placés sous la direction de la Royal Niger Company; 2° qu'un rapport détaillé énumérant les résultats administratifs de l'œuvre de la Compagnie soit envoyé tous les ans en Angleterre; 3° que tout le bassin du bas Niger soit placé sous l'administration directe du commissaire impérial des Rivières d'Huile (sir Cl. Macdonald), de telle sorte qu'Onitcha fasse partie de son administration et qu'Assaba soit laissée à la Royal Niger Company.

Un télégramme de Kotonou annonce qu'une commission est à la veille d'entreprendre la délimitation de la frontière franco-allemande des

possessions françaises du Bénin. La limite qui sépare la colonie française du Togo allemand est, en vertu du protocole du 24 décembre 1885, constituée par une ligne dont le point de départ sur la côte est la pointe Est de l'île Bayol, située entre Agoué et Petit-Popo; de là cette ligne suit le méridien passant en ce point. La Commission, qui fixa ce point de départ en 1887, a borné là son travail. Depuis lors, chaque fois qu'un doute s'élevait sur la véritable position d'un point, on procédait à la détermination astronomique du point contesté : c'est ce qui a eu lieu en 1889 pour Agomé-Sewa, centre commercial important, au nord de Grand-Popo et que les autorités allemandes revendiquaient. Il fut reconnu par les officiers allemands et français qui y furent envoyés que Agomé-Sewa et plus tard Athiemé étaient en territoire allemand. Les travaux de délimitation ont donc été poussés jusqu'à ce point; au delà, il reste à fixer la frontière jusqu'au 9^{me} degré de latitude. C'est de cette opération que vient d'être chargée, par les deux gouvernements français et allemand, la Commission mixte qui va se réunir au Bénin et qui comprend trois officiers de chacun des deux pays.

Une intéressante expérience commerciale va être tentée incessamment sur la côte occidentale d'Afrique. La **Compagnie française de l'Afrique occidentale** avait depuis longtemps mis à l'étude un procédé permettant de faire des barres de sel épuré et comprimé, destinées à faire concurrence aux barres de sel en usage au Soudan et dans la boucle du Niger. On sait que ces barres, bien que composées de sel impur et mélangées de matières terreuses et de chlorures étrangers, atteignent néanmoins, dans toute l'Afrique occidentale, une très haute valeur. A la suite de nombreux travaux et d'expériences répétées, M. Vincent, chimiste, agissant pour le compte de la Compagnie intéressée, a réussi à faire des barres de sel blanc et poli comme du marbre. Ce sont ces barres que la Compagnie de l'Afrique occidentale va faire distribuer dans tous ses comptoirs, et a confiées à deux voyageurs qui vont pénétrer dans le pays de Grand-Bassam et de Kong. Au début, la distribution sera faite gratuitement aux indigènes, qui se convaincront de la supériorité de ce produit destiné à devenir un important objet d'échange et à développer les relations commerciales de la France et de ses colonies africaines.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

M. Maurice Caudel, élève diplômé de l'École libre des sciences politiques et de l'École des langues orientales vivantes, a été chargé d'une mission en Tunisie, à l'effet d'y poursuivre des recherches relatives à l'histoire des invasions Arabes dans les provinces turques de l'Afrique.

On vient de découvrir sur les bords du Nil, non loin des ruines de Thèbes, les restes admirablement conservés d'un temple égyptien remontant à l'époque de Ramsès III. De curieuses mosaïques y sont actuellement mises à jour. Indépendamment de nombreuses statues représentant les dieux égyptiens, le bœuf Apis, des crocodiles et des serpents, on a découvert des vases sacrés en or, des colliers et différents instruments de toilette d'une très grande valeur artistique. On continue les fouilles avec activité. Les objets trouvés seront transportés au British Museum de Londres.

Un nouveau mahdi qui a paru dans le Kordofan, Mohamed-el-chérif, a adressé au calife Abdulahi une lettre où il déclare le calife usurpateur et le somme de déposer le pouvoir. Le calife a fait décapiter le messager. Il met en toute hâte Khartoum en état de défense.

Le négous Ménélik, a adressé au roi d'Italie et aux autres souverains des lettres dans lesquelles il déclare qu'en vertu de l'article 16 du traité d'Ucciali, il a l'intention de demander des modifications à ce même traité en mai 1894, époque de l'échéance de la première période de cinq ans.

Le *Daily News* a été informé que le Foreign Office a reçu de Sir Gerald Portal, commissaire britannique dans l'Ou-Ganda, une dépêche qui n'est pas de nature à encourager les partisans de l'entreprise missionnaire et commerciale de l'Imperial British East African Company.

D'autre part le Rev. Bishop Tucker, supérieur des missions de l'Église anglicane dans l'Ou-Ganda, est arrivé à la fin de décembre à Kampala, d'où il adresse à sa société une lettre dans laquelle il fait une peinture enthousiaste de la situation. A l'en croire la sécurité serait parfaite ; l'Angleterre commettrait un crime en abandonnant l'Ou-Ganda. L'Évêque semble accepter la solidarité entre l'œuvre de ses missionnaires et les procédés des officiers anglais pour faire passer l'Ou-Ganda sous la domination anglaise !

Le correspondant envoyé par le *Berliner Tagblatt* dans l'Ou-Ganda écrit de Kampala, le 14 décembre, qu'au dire d'un Égyptien ayant fait partie de la suite d'Émin-pacha, l'explorateur et tous ses gens auraient été massacrés le 13 mars de l'année dernière sur les bords de l'Itouri, par des Manyémas sous la conduite d'un chef Arabe. Émin était parti le 9 mars de Kavalli au Sud du lac Albert Nyanza, se dirigeant vers le Congo. D'autre part, une dépêche adressée de Zanzibar à Londres porte qu'une lettre de Sefou à Tipo-Tipo, son père, annonce aussi le massacre de l'expédition d'Émin par des Arabes. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

MM. Joseph Thomson et James Grant, chargés par la South African Company d'explorer la région qui avoisine le lac Bangouéolo s'y sont rendus depuis le Nyassa ;

partant de Kota-Kota sur la rive occidentale du lac, ils traversèrent les monts Mouchinga, et arrivèrent à Lounga, où ils espéraient voir le Bangoueolo, mais c'était la saison sèche et les eaux s'étaient retirées au nord ; à cette saison, le Tchambezi n'apportait plus ses eaux au lac. Parvenus à Tchitambo, où mourut Livingstone en 1873, ils reconnurent le Louapoula et ses affluents, mais les guides leur faisant défaut, ils tournèrent au Sud, traversèrent l'Iramba, la Kafoué, le pays des Ma-Choukouloumbé et revinrent par le Nyassa.

Le *Moniteur de Rome* annonce que le Portugal négocie avec le Vatican un concordat spécial réglant les intérêts religieux des missions des colonies portugaises en Afrique.

Une société au titre de African international flotilla and transport Company, au capital de 1,250,000 fr. se propose d'établir un service de navigation bi-mensuel sur le Zambèze, de Chindé à Tété et de Chindé à Kahinga, et en même temps un service de phares ainsi que des magasins et des quais le long du Zambèze et du Chiré.

Une société anglaise, au capital de 3,375,000 fr., s'est formée pour exploiter l'Afrique portugaise au sud du Zambèze. Sous le titre de United Goldfield of Manica, elle s'est fait céder les droits que la société The Goldfield of Manica avait obtenus, le 14 décembre 1888, de la Compagnie de Mozambique pour l'exploitation des gisements miniers de Massikessi.

Le directeur d'une maison de transport M. Johnston, qui vient d'organiser à Beïra un service sur la Pougoué, déclare qu'il n'a qu'à se louer de la Compagnie de Mozambique ; elle facilite le débarquement et le service des douanes. A la fin de décembre, 56 kilomètres de voie ferrée étaient terminés.

Une expédition africaine a quitté Londres, le 15 avril, pour le Mozambique ; elle sera placée sous le commandement du capitaine L.-F. Spring, qui se propose de coloniser un territoire de 300 milles carrés compris dans le pays situé entre le Zambèze et la rivière Sabi, et cédé à l'influence anglaise par le traité anglo-portugais de 1891. Une station sera fondée à proximité du chemin de fer de Beïra et servira de base d'opération à des exploitations envoyées à la recherche de gisements d'or.

D'après une dépêche de Cape Town au *Times* : La « British South Africa Company a décidé de construire le chemin de fer de Vryburg-Mafeking. »

Par un décret récent, la concession des îles St-Paul et Amsterdam, dont la France a pris possession il y a peu de mois, a été accordée à M. Mingard, ingénieur civil, qui se propose d'y établir des pêcheries.

Les ingénieurs des mines du sud-ouest de l'Afrique ont signalé la découverte de gisements de cuivre très étendus sur le territoire de la Compagnie, à quelques milles au nord des mines d'Otavi dans le Damaraland.

L'*Indépendance belge* annonce que le major Cambier, qui fut le chef de la première expédition belge en Afrique, aujourd'hui directeur de la Société du chemin de fer du Congo, dont il a fixé le tracé, partira prochainement pour enrôler des travailleurs noirs en vue des travaux du chemin de fer de Matadi-Stanley-Pool.

D'après l'*Étoile belge*, un groupe important de capitalistes belges et étrangers

s'occupe actuellement de la création d'une ligne de navigation entre Anvers et le Congo. Le trajet se ferait en vingt jours.

Pendant que le *Times* poursuivait sa campagne contre l'État du Congo à l'occasion de l'expédition Van Kerckhoven, est arrivée la nouvelle de la mort de cet officier. Calmera-t-elle l'animosité du journal de la Cité ? Nous n'osons l'espérer.

On télégraphie de Berlin au *Standard* que les gouvernements anglais et allemand, inquiets des progrès rapides des Français dans l'Afrique occidentale à la suite des voyages de Mizon et Maistre, viennent d'engager des négociations pour la délimitation des territoires exploités par la Royal Niger Company et du Cameroun.

D'autre part, il s'organise une grande expédition coloniale allemande pour pénétrer dans l'arrière-pays du Cameroun, en vue d'acquiescer pour l'Allemagne certains territoires visés par l'Angleterre et la France. A la tête du Comité organisateur se trouvent le prince de Wied, président de la Société anti-esclavagiste allemande, et le prince Hohenlohe-Langenbourg, président de la Société coloniale allemande. L'empereur Guillaume II paraît très sympathique à ce projet d'expédition. Les fonds seraient déjà réunis ; le départ des explorateurs aurait lieu au mois d'août.

M. Delcassé, sous-secrétaire d'État des Colonies, a reçu, par la voie de Kotonou, un télégramme du lieutenant Mizon, daté de Chirou, 6 janvier, annonçant que la mission qu'il dirige dans l'Adamaoua est en bonne santé, à l'exception de MM. Ward et Vaughan qui rentrent malades. Il dit être satisfait de ses relations avec le sultan de Mouri. Chirou est l'endroit où s'étaient échoués les vapeurs de l'expédition.

L'organisation de la colonie française du Bénin, conséquence de la campagne au Dahomey comporte l'envoi d'un certain nombre de missions ayant pour objet de nouer des relations commerciales avec les populations indigènes. Une de ces missions sera confiée à M. E. Viard qui a déjà fait plusieurs explorations dans le bassin du Bénoué, dans le pays d'Abéokouta et dans la province des Egbas.

Par le traité que M. Carter, gouverneur de la Colonie britannique de Lagos, a signé avec le grand chef du pays de Yorouba, Alafoui de Oyo, ce souverain s'est engagé à faire tout son possible pour encourager le commerce entre le Yorouba et la Colonie ; à protéger les missionnaires chrétiens ; à mettre un terme aux sacrifices humains dans tout le pays sur lequel s'étend sa domination, etc. Le gouverneur de Lagos lui paiera annuellement la somme de 2500 francs, sauf dans le cas où il violerait telle ou telle clause du traité.

Voici, d'après la proclamation du Gouverneur de Lagos en date du 4 novembre 1892, les limites du territoire placé sous le protectorat de S. M. Britannique à la suite du traité avec les Jebus : au Sud, la lagune de Lagos ; à l'Ouest, le méridien passant par Bayekou (3° 35' 5" long. E. Gr.), jusqu'à sa rencontre avec le parallèle passant par Itoiki sur l'Ibou (6° 44' 55") ; au Nord, ce parallèle, jusqu'à sa rencontre avec l'Oshun ; à l'Est enfin, le cours de ce fleuve, depuis ce point d'intersection jusqu'à son embouchure. Depuis lors, M. Carter a visité les Ilorin ; un télégramme a annoncé le succès de ses négociations.

Les *Mittheilungen aus den deutschen Schutzgebieten* publient une étude du

docteur Küster sur la partie sud-ouest du Togo. Le seul cours d'eau important de cette contrée est le Todché qui coule à travers une savane boisée ; les palmiers forment la caractéristique du paysage. La faune est très pauvre. Au point de vue politique, ce pays est partagé entre un grand nombre de petits chefs. Avant la guerre des Achantis, ils dépendaient de Kouadjo-De, chef de Peki. Depuis lors, la plupart ont regagné leur indépendance, par exemple ceux d'Adaklou, Ho, Kpandou. Kouadjo-De exerce sa suzeraineté sur le pays compris entre la Volta, Kalakba, Anfoi, Azome, Avatime ; certains chefs relèvent directement de lui, comme Akom et Avoudome ; d'autres n'ont qu'une allégeance indirecte. La puissance du roi de Peki est encore bien plus considérable qu'on ne l'avait cru jusqu'ici en Allemagne.

Une dépêche de Liberia au *Times* annonce qu'une guerre a éclaté entre le gouvernement de cette République et quelques tribus indigènes. Les troupes du gouvernement ont attaqué l'ennemi à Rocktown. Elles ont été repoussées avec perte.

La république de Liberia a signé les Actes généraux des Conférences de Berlin de 1885 et de Bruxelles de 1890.

M. de Lamothe, le gouverneur du Sénégal, est parti pour faire dans l'intérieur une tournée à cheval qui ne durera pas moins de vingt jours. Il s'agit de visiter les rois nègres qui sont sous le protectorat de la France, et de contrôler en même temps la nouvelle ligne télégraphique de Saint-Louis à Fatick, dans le Siné, par Civaouane. Cette ligne, qui dessert les principaux entrepôts du Sud, était vivement désirée et donnera un développement considérable au commerce de cette partie de la colonie. Le Sénégal est du reste envahi en ce moment par les bêtes fauves, lions et panthères, venues en troupes des immenses forêts qui bordent le fleuve. Depuis douze ans on n'avait vu pareille invasion. Et ce n'est pas seulement dans les postes éloignés comme Podor et Richard-Toll que ces dangereux visiteurs exercent leurs ravages ; on les rencontre à Sanar et on a relevé leurs traces jusqu'à Diadoune, dans la banlieue même de Saint-Louis.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le *Bulletin* de la Société de Géographie de Marseille a publié, sur la **Tripolitaine**, des lettres dont la dernière, après avoir exposé ce qu'est le commerce dans cette possession turque, se termine ainsi : « Faut-il ajouter, hélas, à la nomenclature qui précède, la traite honteuse des esclaves, officiellement interdite ? Il n'est malheureusement que trop vrai qu'on la pratique encore dans la Cyrénaïque, malgré la vigilance des consuls dont les efforts enrayent bien la fraude, mais ne peuvent pas l'empêcher, en l'absence de tout concours de la part de l'administration, qui feint de ne rien voir et ne veut rien savoir. Pour donner le change, en ayant l'air de se prêter aux vues des gouvernements chrétiens, on a